



AICN

Alliance Immobilière
pour la Convergence Numérique

Communiqué de presse
8 décembre 2022

À l'occasion du SIMI (Salon de l'immobilier d'entreprise de Paris), les 12 associations professionnelles signataires de l'Alliance Immobilière pour la Convergence Numérique (AICN) ont présenté l'avancée des travaux lancés il y a un an. L'objectif affiché en 2021 était clair : rassembler en un même lieu, autour d'un même objectif, l'ensemble des acteurs de la chaîne immobilière pour fluidifier et simplifier les échanges d'informations au sein de la filière. Aujourd'hui, les professionnels de l'immobilier, parties prenantes de l'alliance, dressent un premier bilan positif de leur action collective.

Toutes convaincues que l'interopérabilité est un levier de compétitivité décisif pour la chaîne de valeur de l'immobilier, les douze associations professionnelles qui composent l'AICN collaborent depuis maintenant un an pour développer ensemble un référentiel commun à tous les acteurs.

La puissance d'un collectif inédit

Directions immobilières, property managers, sociétés de placement immobilier, acteurs du BIM (Building Information Modeling), promoteurs immobiliers, foncières et opérateurs immobiliers, directions des services généraux et des environnements de travail, facility managers, aménageurs, urbanistes... unique en son genre par sa transversalité, son ouverture et la diversité des organisations membres qui la compose, l'AICN propose aujourd'hui une représentativité sans pareil des acteurs de la chaîne immobilière.

Une organisation tournée vers l'action

Pour mieux coordonner son action, l'alliance structure sa démarche autour de 5 groupes de travail inter-métiers :

- Dossier Ouvrages Exécutés (DOE)
- Charges locatives
- Taxonomie
- Reporting énergétique
- Plan pluriannuel de travaux

Après avoir mené un travail de qualification des thématiques et sélectionné les cas d'usages d'interopérabilité prioritaires, les membres de l'AICN se sont attelés à identifier d'une part les périmètres de données à standardiser, et d'autre part les référentiels existants ou à créer.

L'alliance conduit à présent une phase d'expérimentations et de tests pour développer l'adoption des référentiels identifiés. Sur ce dernier point, le groupe de travail « Plan pluriannuel de travaux » est aujourd'hui le plus avancé : il est en phase d'adoption dans plusieurs entreprises du secteur.

Des travaux concrets au service de la sobriété énergétique

L'AICN a su faire preuve d'une grande réactivité à l'automne quand l'impératif de sobriété énergétique a imposé à chaque acteur de se mettre en ligne. En l'espace de quelques semaines, les associations membres ont produit un outil de dialogue : **la fiche sobriété ÉcoWatt**.

Véritable outil de concertation opérationnelle au service de la mise en œuvre d'actions de réduction et de flexibilisation de la consommation énergétique, cette fiche contribue à aligner l'ensemble des parties prenantes mobilisées dans l'exploitation des parcs immobiliers.

Son application est immédiate et elle a d'ores et déjà été déployée sur plusieurs milliers d'immeubles de bureau. La fiche sobriété ÉcoWatt est aujourd'hui un outil précieux qui recense **les actions à mettre en œuvre en période critique** mais également celles qui assurent que toutes les mesures d'efficacité énergétique sont activées en permanence pour une **réduction de la consommation à plus long terme**.

La signature de la charte d'engagement ÉcoWatt

À l'occasion du SIMI, plusieurs organisations professionnelles engagées dans l'alliance ont fait le choix de signer, ce jeudi 8 décembre 2022, la charte d'engagement ÉcoWatt des entreprises et organisations professionnelles. Par cette signature, celles-ci souhaitent marquer leur implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité, et concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité en France. Elles choisissent de concrétiser cet engagement en particulier par la mise en œuvre d'une démarche d'économies d'énergie structurelles, qui leur permettront de prendre une part active au déploiement des bons gestes.

Les prochaines étapes de l'AICN

Après une année riche en travaux qui ont abouti à l'élaboration de référentiels, 2023 sera celle de la consolidation et de l'élargissement de la démarche aux autres groupes de travail inter-métiers. Priorité est donnée à l'accélération des expérimentations afin de favoriser l'adoption des référentiels.

À propos de l'AICN

L'AICN (Alliance Immobilière pour la Convergence Numérique) a été créée par 12 associations professionnelles qui représentent l'ensemble de la chaîne Immobilière : investisseurs, promoteurs, utilisateurs, gestionnaires, exploitants multi techniques, équipementiers, data et technologies numériques. La multitude des métiers impliqués illustre la très bonne représentativité de l'AICN.

L'AICN réunit les acteurs de la chaîne immobilière dans l'objectif de fluidifier les échanges d'information et de données. Afin de mieux satisfaire les attentes de l'utilisateur final et pour répondre aux enjeux de plus en plus globaux (ESG, flexibilité des usages, etc...), l'AICN vise à définir une liste de données et de méta données permettant l'élaboration d'un référentiel tout à la fois clair, logique, précis et évolutif.



Contact presse

Françoise LEROY
Secrétaire Générale - APROMA
aproma.secretariat.general@gmail.com
06 15 82 98 05